Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

Paris, le 1er mars 2023, à 7h

GROUPE PARTOUCHE SA informe ses actionnaires que son Assemblée Générale mixte à caractère ordinaire annuel et extraordinaire, se tiendra le mercredi 22 mars à 10 heures aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche 75008 PARIS.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 13 février 2023 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (e-Balo).

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent également dans le même avis. Les documents et renseignements prévus aux articles R. 225-73, R. 225-81, et R. 225-83 du Code de commerce pourront être consultés au siège de la société et sur le site internet de la société **wwww.groupepartouche.com** > Finances > Assemblées générales.

Fondé en 1973, le Groupe Partouche a su se développer afin de devenir un leader européen dans son secteur d'activité. Coté en Bourse, il exploite des casinos, un club de jeux, des hôtels, des restaurants, des centres thermaux et des golfs. Le Groupe exploite 41 casinos et emploie plus de 3 900 collaborateurs. Il est reconnu pour ses innovations et ses expérimentations des jeux de demain, ce qui lui permet d'aborder l'avenir avec confiance en visant le renforcement de son leadership et la poursuite de la progression de sa rentabilité. Introduit en bourse en 1995, Groupe Partouche est coté sur Euronext Paris, compartiment B. ISIN : FR0012612646 - Reuters : PARP.PA - Bloomberg : PARP:FP

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com